



LA RÉ- GION & L'EU- ROPE



S'ENGAGENT

THE REGIONAL COUNCIL AND EUROPE TOGETHER FOR REUNION

COMITÉ DE SUIVI INTERREG V OCÉAN INDIEN

/ 6 AU 8 DÉCEMBRE 2022 /



Interreg
Océan Indien



Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

SOMMAIRE

P3/ MOT DE LA PRÉSIDENTE

P4/ PRÉAMBULE

P7/ LE PROGRAMME INTERREG V OCEAN INDIEN

P9/ QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS
SOUTENUS PAR LE PROGRAMME INTERREG V
OCEAN INDIEN

P13/ LE PROGRAMME INTERREG VI
OCEAN INDIEN





MOT DE LA PRÉSIDENTE

Par son histoire et les liens indéfectibles qui unissent ses populations, l'océan Indien est un espace d'échanges culturels, scientifiques, éducatifs, économiques, et de codéveloppement pour nos territoires.

Depuis plus de 20 ans, l'Europe via Interreg nous permet de tisser des liens avec nos partenaires de la zone et de répondre ensemble, en associant nos atouts et nos spécificités, aux enjeux globaux de l'environnement, du climat, de la santé. C'est une opportunité immense d'ouverture pour nos jeunes et de création de valeur et de débouchés commerciaux pour nos entreprises.

Pour la période de programmation 2021-2027, l'objectif « Coopération territoriale européenne » INTERREG intègre un volet dédié à la coopération des régions ultrapériphériques (RUP) entre elles et avec les pays partenaires ou PTOM voisins, ou avec des organisations d'intégration et de coopération régionale.

C'est dans ce cadre que l'Europe accompagne le nouveau programme Interreg VI océan Indien, dont l'objectif est de renforcer les liens entre La Réunion, Mayotte et les pays partenaires de la zone pour répondre à des préoccupations partagées dans les domaines de la gestion des risques naturels et sanitaires, la protection de l'environnement, la formation des jeunes, l'ouverture économique, la valorisation de notre patrimoine culturel, etc.

Ce nouveau programme sera également l'occasion de renforcer l'implication des pays partenaires et d'impulser une nouvelle dynamique en soutenant des projets de coopération à petite échelle. Cette nouvelle forme de coopération offerte pour la période de programmation 2021-2027 permettra de financer de nouveaux porteurs de projets.

La validation prochaine de ce programme par la Commission européenne et la tenue de son premier Comité de suivi ouvrent des perspectives très positives pour l'avenir de la coopération dans la zone océan Indien.

Huguette BELLO
Présidente de la Région Réunion



PRÉAMBULE

PRÉAMBULE

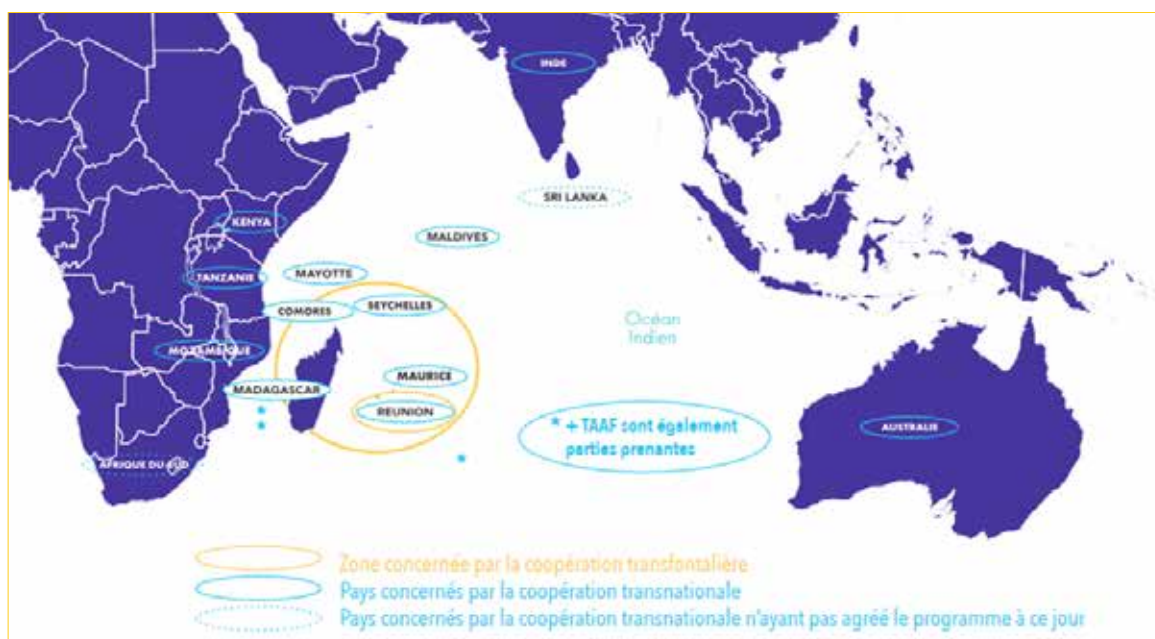
Le programme Interreg océan Indien est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de l'Union Européenne, dans l'objectif de renforcer les liens de coopération entre La Réunion et les pays de l'océan Indien et constituer ainsi un levier de codéveloppement dans la zone. La Région Réunion en est l'autorité de gestion ; elle est donc responsable de la mise en œuvre de ces financements.

Conformément au règlement européen, **le Comité de Suivi du programme Interreg (CSI)** se réunit au moins une fois par an. Les fonctions du Comité de Suivi sont précisées à l'Article 110 du Règlement UE n°1303/2013.

Le CSI examine l'avancement du programme Interreg océan Indien sous l'angle de son exécution, des progrès accomplis, des problèmes entravant sa mise en œuvre. Cette année, le comité discute également du programme Interreg VI (période 2021-2027).

Le comité est organisé sur trois journées, dont une dédiée aux visites de projets financés par le programme de coopération (cf.exemples de projets soutenus).

Jusqu'en 2016, le Comité National de Suivi, qui est le comité de suivi des programmes européens FEDER, FSE, FEAMP et FEADER pour La Réunion, intégrait également le programme Interreg. En 2016, avec le lancement des programmes européens de la période 2014-2020, les nouvelles dispositions réglementaires ont conduit à la mise en place d'un Comité de Suivi Interreg distinct du Comité National de Suivi. En effet, le règlement relatif à Interreg prévoit que les pays participants à ce programme sont membres de son comité de suivi. Il a donc, depuis 2016, une composition différente de celle du Comité National de Suivi.





Le Comité de Suivi Interreg se tient généralement à la même période que le Comité National de Suivi. Pour l'année 2022, il aura lieu du 6 au 8 décembre, à l'Hôtel de Région.

Rappel : Au titre de la période 2014-2020 La Réunion bénéficie de l'intervention de 6 programmes communautaires, ce qui représente **2,9 milliards de fonds européens**.

Programme		Dotation UE (M€)
FEDER (de base)		1130,456
FEDER REACT EU		341
FSE (de base)		614,877
FSE REACT EU		148
IEJ dotation déconcentrée 2018-2020		84,237
FEADER 2014-2020		385,55
FEADER 2021-2022		143
INTERREG V OI	TF*	42,645
	TN*	20,512
FEAMP (hors PCS)		12,737
TOTAL		2 923,01

TF : volet Transfrontalier (coopération entre La Réunion et les pays de la COI)

TN : volet Transnational (la coopération entre La Réunion et/ou Mayotte et les pays et territoires suivants : Australie, Inde, Kenya, Comores, Madagascar, Maurice, Maldives, Mozambique, Seychelles, TAAF et Tanzanie)

(3) hors Plan de compensation des surcoûts



LA RÉ-
GION
L'EU-
ROPE

**LE PROGRAMME
INTERREG V
OCEAN INDIEN**



LE PROGRAMME INTERREG V OCEAN INDIEN

Le programme Interreg V océan Indien constitue la 3e génération de programmes de coopération territoriale européenne dans l'océan Indien auquel participe La Réunion et le premier auquel participe Mayotte.

Il a été approuvé par la Commission Européenne le 23 septembre 2015 et sera clôturé en 2023.

Les financements européens représentent 85 % des financements octroyés au titre du programme Interreg. Les 15 % restants sont constitués de contreparties publiques nationales françaises (principalement la Région Réunion, Département de Mayotte, AFD, Etat,...).

Etat d'avancement du programme Interreg V océan Indien au 31 octobre 2022 :

Depuis le démarrage du programme, en juillet 2016, 248 projets ont bénéficié d'une subvention du FEDER dans le cadre du programme Interreg, représentant un **coût total de 79,5 millions d'euros, soit 106 % des financements disponibles.**

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'interdépendance des États, notamment insulaires au transport aérien.

En effet, certaines des premières mesures prises ont consisté à rétablir un contrôle ou fermer les frontières. L'ensemble des pays de l'océan Indien ont connu une période de confinement au deuxième trimestre 2020, et certains territoires un second confinement et une fermeture des frontières au premier trimestre 2021.

Les montants remboursés aux bénéficiaires s'élèvent à **39,8 millions d'euros, soit 54%** du montant du programme. Cela représente un montant de financements européens (**FEDER**) de **35,5 millions d'euros.**

Les prévisions de certification d'ici la fin d'année prévoient la justification de 1,9 millions d'euros de dépenses supplémentaires, ce qui porterait les montants certifiés à 37,4 millions d'euros de **FEDER.**

Le programme Interreg océan Indien soutient des projets mis en œuvre avec des partenaires de la zone océan Indien, dans les domaines de :

- la recherche et l'innovation,
- le développement économique,
- la formation,
- la prévention et la gestion des risques,
- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Dotation coût total	Montant UE
74 302 828 €	63 157 387 €



LA RÉ-
GION
L'EU-
ROPE

**QUELQUES EXEMPLES
DE PROJETS** SOUTENUS
PAR LE PROGRAMME
INTERREG V OCEAN INDIEN

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS PAR LE PROGRAMME INTERREG V OCEAN INDIEN

PROJET DE COOPÉRATION DU LE GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION

Les programmes de coopération du Grand Port Maritime de la Réunion visent à renforcer durablement le partage de compétences pour une meilleure gestion du trafic portuaire, un inventaire du patrimoine naturel (green port) par l'utilisation, entre autres, de technologies numériques (smart port).

Ces projets menés avec l'autorité portuaire de Cabo Delgado (Mozambique) et l'autorité portuaire des Seychelles permettront l'harmonisation des procédures, la formation des personnels dans les domaines de la maintenance, des travaux sous-marins, du transit maritime, etc.



© GPM La Réunion

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE PÊCHE DANS LE SUD-OUEST DE L'Océan Indien

Le programme d'Initiative Nouvelle de Surveillance des pêches dans le sud-ouest de l'océan Indien, porté par les TAAF, s'intègre au programme Ecofish financé par l'Union Européenne au titre du FED. L'objectif global du programme Ecofish est de mettre en exergue une croissance économique équitable par la promotion des pêches durables dans la zone de l'Afrique du l'Est, du Sud, et dans l'Océan Indien (EA-SAIO). Son objectif spécifique est de soutenir la gestion durable et le développement durable de la pêche afin de pouvoir contribuer à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en s'adaptant aux changements climatiques et en assurant une certaine résilience et une mise en valeur de la biodiversité marine.



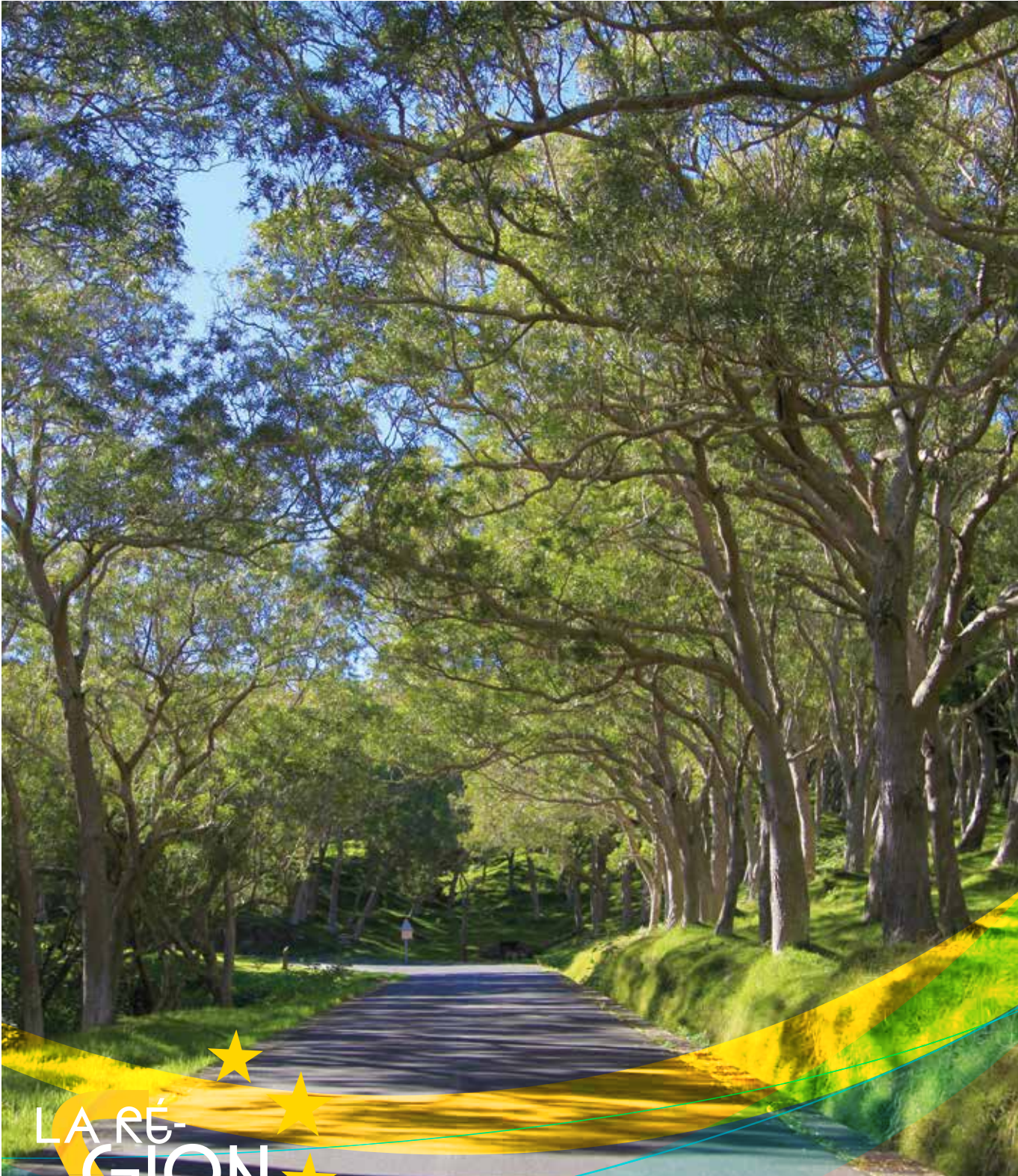
© MER ET MARINE

HATARI - LES SOURCES DES ALÉAS SISMQUES ET VOLCANIQUES AUX COMORES

La gestion de l'OVPF (Observatoire du volcan du Piton de la Fournaise), qui porte ce projet, est confiée à l'IPGP (Institut de Physique du Globe de Paris). Ensemble ils mènent le projet de recherche « Hatari » en collaboration avec le Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS) des Comores. Il s'agit d'étudier les processus à l'origine des activités sismiques et volcanique aux Comores, de caractériser l'activité éruptive, le transfert des magmas en y intégrant des études de terrain, des expériences de laboratoires...



© NL - Region Reunion



LA RÉ-
GION
L'EU-
ROPE

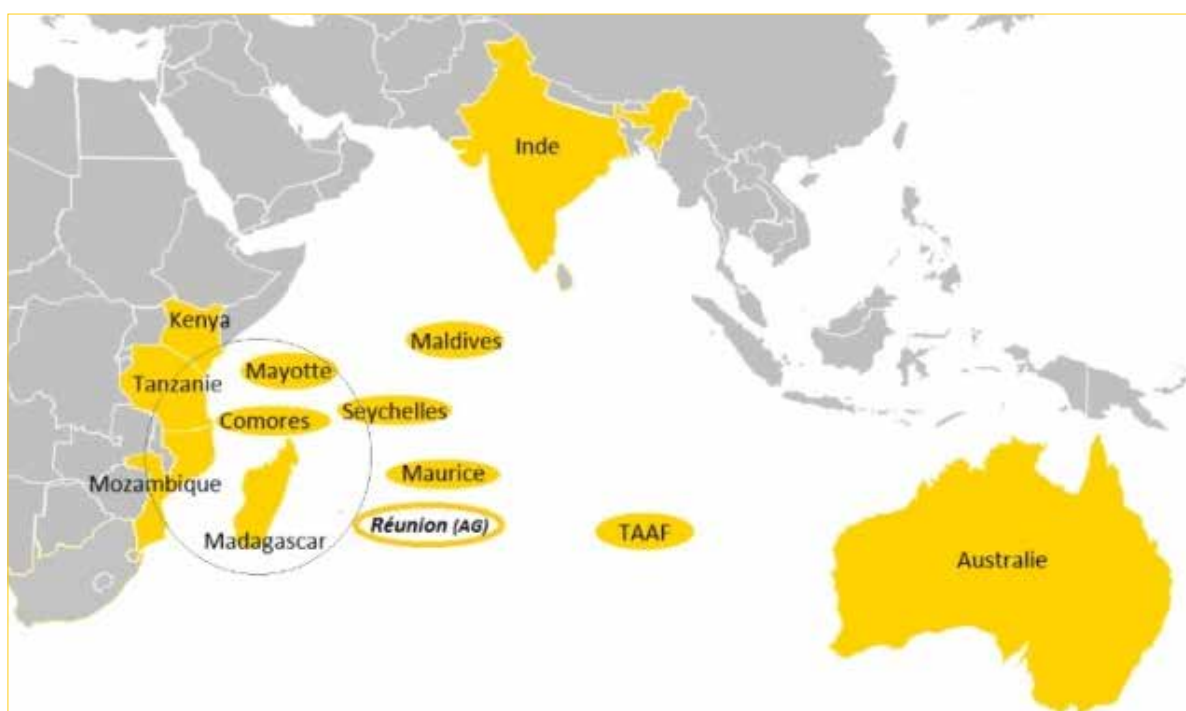
LE PROGRAMME INTERREG VI OCEAN INDIEN

LE PROGRAMME INTERREG VI OCEAN INDIEN

La collectivité régionale est autorité de gestion du programme de coopération territoriale européenne INTERREG VI, pour la période 2021-2027.

Le programme INTERREG VI vise à renforcer l'insertion régionale de La Réunion et de Mayotte dans l'océan Indien en répondant aux enjeux de co-développement des pays de la zone, dans une perspective d'échanges « gagnant-gagnant ». Les financements proviennent du Fonds européen de développement régional (FEDER), principal instrument de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale.

Pour la période 2021-2027, le programme INTERREG VI dispose d'un **budget de 62,3 M € de FEDER** et son **périmètre couvre les territoires de La Réunion, Mayotte et les pays tiers ayant exprimé leur accord sur son contenu** : les Terres australes et antartiques françaises (TAAF), Maurice, les Seychelles, les Comores, Madagascar, la Tanzanie, le Mozambique, le Kenya, l'Inde, l'Australie et les Maldives.



 Périmètre du programme Interreg VI océan Indien pour la période 2021-2027 – Autorité de gestion Région Réunion

 Périmètre du programme « Canal du Mozambique » pour la période 2021-2027 – Autorité de gestion Département de Mayotte



S'agissant du programme INTERREG Canal du Mozambique, son périmètre géographique concerne les territoires et pays suivants : Mayotte (Autorité de Gestion), La Réunion, les Comores, Madagascar, le Mozambique, la Tanzanie et les Seychelles **(décision d'exécution UE 2022/75)**.

Articulation entre le programme Interreg VI océan Indien et le programme Interreg VI Canal du Mozambique

Les porteurs des projets de coopération financés par le programme Interreg VI océan Indien seront juridiquement basés à La Réunion. Des porteurs basés à Mayotte peuvent également élarger à ce programme.

Pour les projets intégrant Mayotte, les coopérations conjointes (Mayotte-Réunion) avec les pays tiers seront privilégiées sur le programme Interreg VI océan Indien. Toutefois, la coopération entre les porteurs mahorais et les pays hors du périmètre du programme Interreg VI Canal du Mozambique (Maurice, les TAAF, les Maldives, le Kenya, l'Inde, et l'Australie) sera également possible sur le programme Interreg VI océan Indien sans implication d'un partenaire réunionnais.

Les projets portés par les acteurs de La Réunion, menés en bilatéral avec un pays du périmètre du programme Interreg VI océan Indien seront soutenus par ce programme.

Les projets menés en bilatéral avec un pays du périmètre du programme Interreg VI Canal du Mozambique portés par les acteurs de La Réunion au bénéfice du territoire de Mayotte seront soutenus par ce programme.

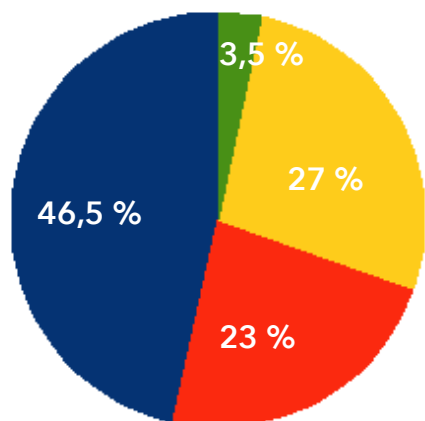
Le programme INTERREG VI porte sur **4 priorités stratégiques (dont assistance technique)** :

→ Soutenir la recherche collaborative et la coopération économique pour favoriser les solutions communes et la création de valeur au niveau régional **(46,5 %)**

→ Renforcer la résilience et le développement durable des territoires **(23 %)**

→ Renforcer les compétences, la culture et le tourisme en faveur d'une ouverture des populations sur la zone **(27 %)**
Renforcer la gouvernance de coopération dans l'océan Indien **(3,5 %)**

La validation prochaine de ce programme par la Commission européenne et la tenue de son premier Comité de suivi permettront de répondre aux enjeux communs des pays de la zone océan Indien.



■ Soutenir la recherche collaborative et la coopération économique pour favoriser les solutions communes et la création de valeur au niveau régional

■ Renforcer les compétences, la culture et le tourisme en faveur d'une ouverture des populations sur la zone

■ Renforcer la résilience et le développement durable des territoires

■ Renforcer la gouvernance de coopération dans l'océan Indien